Image not found or type unknown

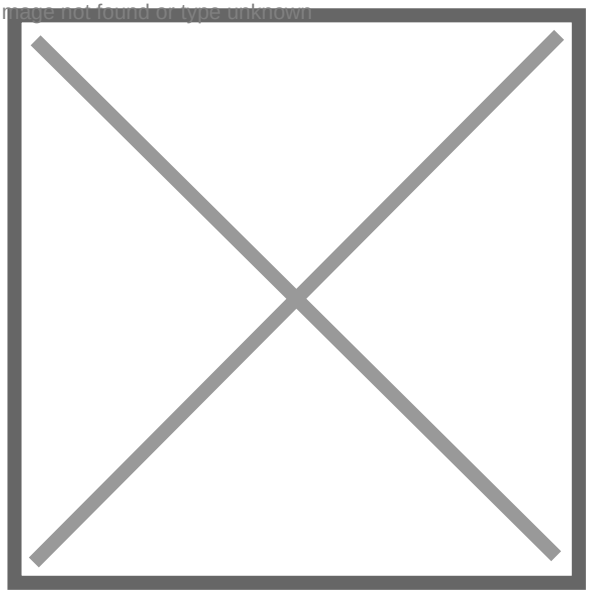

Souci de franchise et d'indemnisation avec axa

Par **lionel29**, le **10/10/2011** à **14:45**

Bonjour,
Ayant acheté la moto de mon voisin; en me rendant vers mon assureur pour l'assurer à mon nom; une personne agée c'est endormie tout SIMPLEMENT à bord de son véhicule... De ce fait, elle s est mise à rouler sur ma voie. Nos rétroviseurs se sont accrochés; j'ai réussi à sauver mes membres mais cela à aucasionné la chutte de la moto. La personne c'est enfin réveillée lors de l'impact causé part l'eclattement de son pneumatique avant conducteur lors de l'impact sur le trottoire. J'ai donc contacté la gendarmerie qui nous on fait soufler... Aucune trace d'alcool décelé. Il n'ont pas pu non plus le verbaliser pour perte de controle mais lui on bien fait comprendre qu'il devait en parler de ces abscences à son assureur car d'apres ce que j'ai déduit de leur discour car ils avaient l'air de ce connaitre; cela ne devait pas être la 1ere fois qu'il s'endormais tout naturellement au volant.
Le constat à été rempli avec la présence des gendarmes; la moto à été expertisée.
2900 € de réparations contre 2000 € pour la valeur de la moto.
J'ai été contraint de faire l'impasse sur certaines réparations pour arriver à une somme de1980 € que l'expert à validé enfin au garage.
Mon souci ce pose sur le fait que la moto était assuré au nom de mon ami. Une clause de ce contrat stipule que en cas de pret de guidon une franchise de 1500 s'applique.
Cette franchise s'applique t'elle lors d'un sinistre non responsable?????
Le véhicule est enfin réparé mais le garage n'a pas de payement direct de l'assurance...??? Il me propose de régler la facture par un simple chéque qu'il encaissera lorsque je serai remboursé....Je n'ai certainement pas les moyen de faire un chéque qui de plus est ne pourait être encaissable si l'assurance ne me rembourse pas..Voir jammais..
Que puis-je faire???
Porter plainte,,,,

Par **alterego**, le **10/10/2011** à **21:54**

Bonjour

Votre ami est assuré au "tiers simple" ou en "tous risques" ?

Cordialement

Par **lionel29**, le **11/10/2011** à **12:48**

Bonjour et merci d'avoir pri le temps de me répondre.
Mon ami étais en tiers simple

Par **lionel29**, le **26/12/2011** à **12:16**

26 décembre 2011.
Suite à mon sinistre non responsable; prêt de guidon.... Je vous informe de la suite...
Apres de nombreuses prises de contact entre l'expert; l'assurance et le garage; mon véhicule à été réparé sans que je ne dois payer une franchise qui dans mon cas ne pouvais s'apliquer vu que ma responsabilité n'était pas en cause.
La patience et la tenacité est la solution. Car je n'ai pû récupérer mon véhicule seulement aprés 2mois 1/2 aprés cette accident. Et pour me faire rembourser mon équipement; le 26/12 je peux enfin cloturer le dossier non sans mal....
Heureusement pour moi mon téléphone est en illimité!!!!....
Alors pour tous. Ci vous pouvez établir votre non responsabilité lors d'un accident; ne baissez pas les bras; et réagissez; vous avez des droits; à partir du momment ou le véhicule est assuré.
Enfin pour finir ne faite pas comme moi; et prennez note de mon erreur: évitez de prendre la route même si votre direction est celle de votre assureur en toute bonne fois; sans avoir au par avant assurer votre nouveau véhicule à votre non... Cela vous évitera de vous faire des cheveux blancs..
Pour finir je tiens à remercier les personnes qui on bien voulu prendre le temps de me répondre. Et enfin à ce jour je peux terminer sans dommages cette histoire.FIN.et merci encore de vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés